



Coop A Dom, Services A votre Domicile

LA COMPÉTENCE PRÈS DE CHEZ VOUS

Coop A Dom regroupe des prestataires indépendants au sein d'une société coopérative de services à domicile.

C'est vous qui choisissez votre interlocuteur, sans intermédiaire : la relation humaine prime.

Votre prestataire est un professionnel. Entrepreneur à part entière, il gère son activité, son organisation du travail, ...

Votre prestataire n'est pas isolé, au sein d'un collectif, il a signé une charte d'engagements de qualité.

Pas d'intervention standard, chaque prestation est personnalisée, adaptée à vous et à vos besoins.

SIMPLICITÉ ET AVANTAGES FISCAUX

L'agrément n° **2006-1-42.10** de Coop A Dom vous permet de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt...

Organisme prestataire, Coop A Dom vous évite le statut d'employeur.

Coop A Dom accepte les CESU préfinancés, remis par votre entreprise.

Chaque année, avant le 31 janvier, vous recevez une attestation fiscale à joindre à votre déclaration d'impôt (avec le relevé de toutes les interventions réalisées à votre domicile).



Retrouvez tous nos services sur
www.coopadom.coop